

DES TERRITOIRES



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous

	pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitem	ent <u>via ce lien</u> ⊡
	$\begin{array}{c} \text{Cadre réservé à l'autorité ch} \\ \text{Date de réception}: & 07/11/2023 \\ \text{Dossier complet le}: & 31/07/2024 \\ \text{N° d'enregistrement}: & 2023.7495 \end{array}$	argée de l'examen au cas par cas
1	Intitulé du projet	
	Boisement d'une parcelle agricole de faible valeur agron	omique
2	Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
2 2.1	Identification du (ou des) maître(s) d Personne physique	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
	Personne physique	
		ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) Prénom(s) Jean-Claude
2.1	Personne physique Nom	Prénom(s)
2.1	Personne physique Nom LEROUX	Prénom(s)
2.1	Personne physique Nom LEROUX Personne morale	Prénom(s) Jean-Claude
2.1	Personne physique Nom LEROUX Personne morale Dénomination	Prénom(s) Jean-Claude Raison sociale
2.1	Personne physique Nom LEROUX Personne morale Dénomination N° SIRET	Prénom(s) Jean-Claude Raison sociale Type de société (SA, SCI)

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3		le(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article environnement et dimensionnement correspondant
	N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	47c	Premier boisement
3.1 I et	Le projet fait-il l'objet d'ui Il de l'article R.122-2-1 du d ☐ Oui ☑ Non	n examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux code de l'environnement ? (clause-filet) ?
3.2 de l	Le projet fait-il l'objet d'un l'article R.122-2-1 ?	ne soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III
4	Caractéristiques géné Doivent être annexées au présent	rales du projet formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature du proiet, v compr	ris les éventuels travaux de démolition
4.2	Objectifs du projet	
	Discovery particular barrier should be a self-search section.	et stockage de carbone), bois pour la construction de charpente maison,
8		

Plantation prévue hiver 2024/2025 en fonction des plants disponibles. Plantation en lignes espacées de 3,5 m avec un sousolage de 30 cm environ de profondeur, plantatoin tous le 1,30 mètre environ. Pas de traitement plantation. Broyage des interlignes pour l'aération des plants tous les ans durant les 5 premières années si besoin. Pas d'arrosage ni d'utilisation de produits phytosanitaires de prévus. Conservation de l'ensemble des haies au sein de son périmètre. Les plants seront distants de 7 mètres environaies existantes.	Plantation	s sa phase travaux		
Broyage des interlignes pour l'aération des plants tous les ans durant les 5 premières années si besoin. Pas d'arrosage ni d'utilisation de produits phytosanitaires de prévus. Conservation de l'ensemble des haies au sein de son périmètre. Les plants seront distants de 7 mètres enviro	1,30 mètre	en lignes espacées de 3,5 environ.	fonction des plants disponibles. m avec un sousolage de 30 cm	environ de profondeur, plantatoin tous le
Broyage des interlignes pour l'aération des plants tous les ans durant les 5 premières années si besoin. Pas d'arrosage ni d'utilisation de produits phytosanitaires de prévus. Conservation de l'ensemble des haies au sein de son périmètre. Les plants seront distants de 7 mètres enviro				
Broyage des interlignes pour l'aération des plants tous les ans durant les 5 premières années si besoin. Pas d'arrosage ni d'utilisation de produits phytosanitaires de prévus. Conservation de l'ensemble des haies au sein de son périmètre. Les plants seront distants de 7 mètres enviro				
Broyage des interlignes pour l'aération des plants tous les ans durant les 5 premières années si besoin. Pas d'arrosage ni d'utilisation de produits phytosanitaires de prévus. Conservation de l'ensemble des haies au sein de son périmètre. Les plants seront distants de 7 mètres enviro				
Broyage des interlignes pour l'aération des plants tous les ans durant les 5 premières années si besoin. Pas d'arrosage ni d'utilisation de produits phytosanitaires de prévus. Conservation de l'ensemble des haies au sein de son périmètre. Les plants seront distants de 7 mètres enviro				
Broyage des interlignes pour l'aération des plants tous les ans durant les 5 premières années si besoin. Pas d'arrosage ni d'utilisation de produits phytosanitaires de prévus. Conservation de l'ensemble des haies au sein de son périmètre. Les plants seront distants de 7 mètres enviro				
Broyage des interlignes pour l'aération des plants tous les ans durant les 5 premières années si besoin. Pas d'arrosage ni d'utilisation de produits phytosanitaires de prévus. Conservation de l'ensemble des haies au sein de son périmètre. Les plants seront distants de 7 mètres enviro				
Broyage des interlignes pour l'aération des plants tous les ans durant les 5 premières années si besoin. Pas d'arrosage ni d'utilisation de produits phytosanitaires de prévus. Conservation de l'ensemble des haies au sein de son périmètre. Les plants seront distants de 7 mètres enviro				
Broyage des interlignes pour l'aération des plants tous les ans durant les 5 premières années si besoin. Pas d'arrosage ni d'utilisation de produits phytosanitaires de prévus. Conservation de l'ensemble des haies au sein de son périmètre. Les plants seront distants de 7 mètres enviro				
Broyage des interlignes pour l'aération des plants tous les ans durant les 5 premières années si besoin. Pas d'arrosage ni d'utilisation de produits phytosanitaires de prévus. Conservation de l'ensemble des haies au sein de son périmètre. Les plants seront distants de 7 mètres enviro				
Broyage des interlignes pour l'aération des plants tous les ans durant les 5 premières années si besoin. Pas d'arrosage ni d'utilisation de produits phytosanitaires de prévus. Conservation de l'ensemble des haies au sein de son périmètre. Les plants seront distants de 7 mètres enviro				
Broyage des interlignes pour l'aération des plants tous les ans durant les 5 premières années si besoin. Pas d'arrosage ni d'utilisation de produits phytosanitaires de prévus. Conservation de l'ensemble des haies au sein de son périmètre. Les plants seront distants de 7 mètres enviro				
Broyage des interlignes pour l'aération des plants tous les ans durant les 5 premières années si besoin. Pas d'arrosage ni d'utilisation de produits phytosanitaires de prévus. Conservation de l'ensemble des haies au sein de son périmètre. Les plants seront distants de 7 mètres enviro				
Broyage des interlignes pour l'aération des plants tous les ans durant les 5 premières années si besoin. Pas d'arrosage ni d'utilisation de produits phytosanitaires de prévus. Conservation de l'ensemble des haies au sein de son périmètre. Les plants seront distants de 7 mètres enviro				
ales existantes.	Pas d'arros	age ni d'utilisation de prod	uits phytosanitaires de prévus.	
	haies exist	antes.		Maria delanta de l'iniciade divine
	À quelle() procédure(s) admin	strative(s) d'autorisation le	e projet a-t-il été ou sera-t-il sour
décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).	À quelle(décision d	i) procédure(s) admin il l'autorité chargée de l'ex	strative(s) d'autorisation le men au cas par cas devra être j	e projet a-t-il été ou sera-t-il sour ointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).	décision d	:) procédure(s) admin : l'autorité chargée de l'ex	strative(s) d'autorisation le men au cas par cas devra être j	e projet a-t-il été ou sera-t-il sour ointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).	décision d	c) procédure(s) admin e l'autorité chargée de l'ex	strative(s) d'autorisation le men au cas par cas devra être j	e projet a-t-il été ou sera-t-il sour ointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).	À quelle(décision d	s) procédure(s) admin e l'autorité chargée de l'ext	strative(s) d'autorisation le men au cas par cas devra être j	e projet a-t-il été ou sera-t-il sour ointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).	décision d	s) procédure(s) admin s l'autorité chargée de l'ex	strative(s) d'autorisation le men au cas par cas devra être je	e projet a-t-il été ou sera-t-il sour ointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).	décision d	i) procédure(s) admin e l'autorité chargée de l'ex	strative(s) d'autorisation le men au cas par cas devra être j	e projet a-t-il été ou sera-t-il sour ointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).	décision d	i) procédure(s) admin e l'autorité chargée de l'ex	strative(s) d'autorisation le men au cas par cas devra être j	e projet a-t-il été ou sera-t-il sour ointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).	décision d	i) procédure(s) admin e l'autorité chargée de l'ex	strative(s) d'autorisation le men au cas par cas devra être j	e projet a-t-il été ou sera-t-il sour ointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).	décision d	i) procédure(s) admin e l'autorité chargée de l'ex	strative(s) d'autorisation le men au cas par cas devra être j	e projet a-t-il été ou sera-t-il sour ointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.3 Décrivez sommairement le projet

	Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
09ha58a	a de plantation Pin Douglas	
Localis	sation du projet	
Adresse	e et commune d'implantation	
Numéro :	: Voie :	
Lieu-dit :	La Lande de Belleville	
Localité :	Villepail	
Code pos	stal: 5 3 2 5 0 BP: Cedex:	
Coordon	nées géographiques ^[1]	
Pour les a), b) de	0 0 0 1 6 5 0 0 Lat.: 4 8 2 3 1 catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13 l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	3°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°
Pour les a), b) de Point de Point de Commun	catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°	3°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°
Pour les a), b) de Point de Point de Commun	catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13 l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement départ : Long. : ° ' " Lat. : d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. :	3°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°
Pour les a), b) de Point de Point de Commun Villepail Parcelles	catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13 l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement départ : Long. : ° ' " Lat. : d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : nes traversées :	3°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°
Pour les a), b) de Point de Point de Commun Villepail Parcelles	catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13° l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement départ : Long. : ° , " Lat. : d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : nes traversées :	3°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°
Pour les a), b) de Point de Point de Commun Villepail Parcelles Précisez	catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13° l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement départ : Long. : ° ' " Lat. : d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : nes traversées : s cadastrales B 0396, B 0397, B 0721 t le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxque	3°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°
Pour les a), b) de Point de Point de Commun Villepail Parcelles Précisez PLUi du l	catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13° l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement départ : Long. : ° ' " Lat. : e d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : enes traversées : s cadastrales B 0396, B 0397, B 0721 Le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxque Mont des Avaloirs, projet en Zone Agricole	3°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°
Pour les a), b) de Point de Point de Commun Villepail Parcelles Précisez PLUi du l	catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13° l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement départ : Long. : ° ' " Lat. : départ : Long. : ° ' " Lat. : et d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : nes traversées : s cadastrales B 0396, B 0397, B 0721 Le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxque Mont des Avaloirs, projet en Zone Agricole ez à votre demande les annexes n°2 à 6.	3°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°
Pour les a), b) de Point de Point de Commun Villepail Parcelles Précisez PLUi du l'	catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13° l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement départ : Long. : ° ' " Lat. : d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : nes traversées : s cadastrales B 0396, B 0397, B 0721 le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxque Mont des Avaloirs, projet en Zone Agricole ez à votre demande les annexes n°2 à 6.	3°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

Sensibilité environn	eme	ntal	e de la zone d'implantation envisagée
es instructeurs, et vous référer	cessaii notam	res po iment	ur remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher d à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le sit
le direction régionale. e Internet du ministère de l'env e des sites internet où trouver l	ironne es don	ment v nées e	ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas pa environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	1		ZNIEFF de Type 2 "Corniche de Pail"
En zone de montagne ?	0	P	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	0	v	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale pu régionale), une zone de	P		Parc régional Naormandie-Maine

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les

caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		v	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques	0	2	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	0		
Dans un site ou sur des sols pollués ?		¥	
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		•	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	V		Zone N2000 "directive habitat" Forêt de Multonne, Corniche de Pail sur zone N2000 "directive oiseau" Corniche de Pail, forêt de Multonne
D'un site classé ?		V	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

ln	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	
urces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		Y	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		N	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	0	V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			

ln	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement?	V		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Projet de boisement dans la continuité d'un boisement existant, qui n'aura pas d'impact dans le paysage locale et donc sur les objectif du Parc Naturel Régional Normandie Maine.
Milleu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		D	Le DOCOB de la ZPS met en avant dans ces enjeux que "Toutes les actions permettant de maintenir ou de restaurer, ponctuellement ou à plus grande échelle, un paysage typique de landes, de forêts ou de bocage contribueront à l'objectif recherché", le boisement de cette parcelle plutôt que ça mise en culture par exemple permet de répondre en partie à cet objectif de maintien et de restauration du paysage pour le volet forêt, et donc des espèces cibles comme Pic n. Le boisement de cette parcelle agrandira l'habitat forestier concerné par la ZSC à proximité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		N	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	0	S	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	0	v	

In	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	
	Est-il source de bruit ?		V	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	0	V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	0	V	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	0	e	
ions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		P	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?		v	
	Si oui, dans quel milieu ?		0	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
ons	Engendre-t-il des effluents ?		V	
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	0	V	
e/Cadre ulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	0	V	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme,	2	0	Changement de destination de la parcelle, suite à l'arrêt de l'activi agricole sur cette dernière, se développera une activité sylvicole.

Si oui, dé	☑ Non crivez lesquelles :	
Descript dences s	ion des principaux résultats di ur l'environnement requises a	sponibles issus des évaluations pertinentes des u titre d'autres législations applicables
nues ou ⁄ironnen liés) et p	mises en œuvre pour éviter ou nent ou la santé humaine (en y permettant de s'assurer de l'ab	es et caractéristiques du projet susceptibles d'ê o réduire les effets négatifs notables du projet s o incluant les scénarios alternatifs éventuelleme o sence d'impacts résiduels notables. Il convient
iser et d	e détailler ces mesures (type c	de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, duré
Parcelles ju été déclend	usque là utilisée à des fins agricoles, av chées par l'arrêt de ces pratiques sur ce	rec des pratiques conventionnelles, les motivations du projet or es parcelles.
Multonne.	aux enjeux environnementaux liés à cet Un de ces enjeux est notamment la rest u projet va en ce sens.	tte zone le sont autour de la ZPS Corniche de Pail, forêt de fauration et le maintient des paysages, notamment forestiers.
Multonne.	Un de ces enjeux est notamment la rest	tte zone le sont autour de la ZPS Corniche de Pail, forêt de auration et le maintient des paysages, notamment forestiers.
Multonne.	Un de ces enjeux est notamment la rest	tte zone le sont autour de la ZPS Corniche de Pail, forêt de tauration et le maintient des paysages, notamment forestiers.
Multonne.	Un de ces enjeux est notamment la rest	tte zone le sont autour de la ZPS Corniche de Pail, forêt de tauration et le maintient des paysages, notamment forestiers.
Multonne.	Un de ces enjeux est notamment la rest	tte zone le sont autour de la ZPS Corniche de Pail, forêt de tauration et le maintient des paysages, notamment forestiers.
Multonne.	Un de ces enjeux est notamment la rest	tte zone le sont autour de la ZPS Corniche de Pail, forêt de tauration et le maintient des paysages, notamment forestiers.
Multonne.	Un de ces enjeux est notamment la rest	tte zone le sont autour de la ZPS Corniche de Pail, forêt de tauration et le maintient des paysages, notamment forestiers.

7	Auto-évaluation (facultatif)						
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.							

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet				
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.				
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.				
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).				
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.				
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé				
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau				
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.				

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet				
1	Attestation de propriété	V			
2	Relevé des terres MSA	V			
3	Carte IGN	V			
4	Plans cadastraux	•			
5	Photos.	Ø			

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗹

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🕼

Nom LEROUX	
Prénom JEAN CLAUDE	
Qualité du signataire	0//
A Crymes sur Frankei	
Fait le 0 8 0 7 2 0 2 4	Signature du (des) demandeur(s)